



Refus de contestation de sanction

Par **ben**, le **24/11/2009** à **14:37**

Bonjour,

je suis actuellement salarié de NORAUTO. suite a un entretien, j'ai reçu un courrier dans lequel ont me notifiais une sanction. Sanction que j'ai contesté avec le conseil de l'inspection du travail. Or je me suis vu recevoir un 2eme courrier dans lequel ont me notifie une erreur qui n'était pas formulée sur cette 1ere lettre de notification de sanction. Je souhaiterais donc entamer une procedure aupres du tribunal des prud'home. le souci que je rencontre est la suretée des information a porter aupres de ce tribunal ? (qui se refuse a me donner des conseils au niveau juridique) Si necessaire je peux vous envoyer par mail, les copies de ces notifications.

amicalement.

ben.